



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2021

DEL_2021_32
Finances
Nomenclature : 7.1.2

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 9 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Spectacles - La Cigalière, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

**DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES -
EXERCICE 2021**

Présents : 28

M. ZILIO, M VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SÁEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme DAVID-GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, M. MARROSU, M. LAMIRAL, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO

Représentés(es) : 5

M. MARECHAL par M. ZILIO
Mme BOUCHÉ par M VIGLI
Mme AMALLOU par Mme ROUBY
Mme NERSESIAN par M. RAOUX
M. MICHEL par Mme BOMPARD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	28	0	0	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 17 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2021

Considérant qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) de la collectivité doit se tenir dans le délai maximum des deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif (B.P.),

Considérant que ce débat se déroule à l'appui de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) annexé.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2021, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2021, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la délibération.

**Anthony ZILIO
Maire de Bollène**



Reçu en Préfecture le : 22/03/2021

Affiché le : 22/03/2021

Notifié le :

Exécutoire le :